

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DJS 401 Convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Valeyre situé dans le 9e arrondissement.

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le vote du Conseil du 9e arrondissement, en date du 15 avril 2013, décidant du mode de gestion déléguée (convention de délégation de service public) pour la gestion du centre d'animation Valeyre situé 24, rue de Rochechouart (9e);

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, codifiée au Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L. 1411-1 à L. 1411-18 ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Valeyre (9e) ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article 5 de la loi N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, en date du 12 septembre 2013;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Valeyre (9e) ;

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à engager, sur la base du rapport joint à la présente délibération, la procédure de consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public.